Commune de Vielsalm
Rue de l'Hôtel de Ville 5, 6690 Vielsalm
+3280292827 / info@vielsalm.be

Formulaire de demande de prime communale énergie pour particulier : rénovation ou autorénovation

Cadre réservé à l'administration communale de Vielsalm :

Date de demande du formulaire :……

Date de notification d'octroi de la prime de la Région Wallonne (si rénovation par une entreprise):

……

Date de retour du dossier complet :……

Date d'approbation par le Collège communal :……...

Date de transmission au service des Finances :……...

Information supplémentaire si nécessaire :……

……

……

Dossier complet à renvoyer dans les quatre mois à dater de la facture finale des travaux.

Deux possibilités d'envoi du dossier (au choix) :

- Soit par courrier postal à l'Administration Communale, rue de l'Hôtel de Ville, 5 6690 Vielsalm.
- Soit par courrier électronique à Peggy OZENNE: pollec@vielsalm.be.

1. Informations relatives au demandeur

Nom : …… Prénom :…….

Numéro national d'identité :…….

Rue et n°:……

Code postal : ……. Localité : ……..

Tél.: …… GSM :……

Email :…….....

N° IBAN du compte bancaire: ……

Titulaire du compte bancaire :……

Adresse du bâtiment pour lequel la prime est sollicitée (si différente de l'adresse personnelle) :

……

2. Type d'investissements et montant des primes sollicitées

Veuillez cocher dans le tableau ci-dessous, les types d'investissements pour lesquels vous êtes demandeur de primes communales énergie :

Type d'investissement	Revenus R1 (1)	Revenus R2 (1)	Revenus R3 (1)	Revenus R4 (1)
Réalisation d'un audit énergétique	☐ 300 €	☐ 200 €	☐ 150 €	☐ 100 €
Isolation thermique du toit ou des combles	☐ 1.000 €	☐ 700 €	☐ 400 €	☐ 100 €
Isolation thermique des murs	☐ 1.000 €	☐ 700 €	☐ 400 €	☐ 100 €
Isolation thermique des sols	☐ 1.000 €	☐ 700 €	☐ 400 €	☐ 100 €
Remplacement des menuiseries/vitrages extérieur(e)s	☐ 1.000 €	☐ 700 €	☐ 400 €	☐ 100 €
Isolation thermique du toit ou des combles avec isolant biosourcé (2)	☐ 1.200 €	☐ 900 €	☐ 600 €	☐ 300 €
Isolation thermique des murs avec isolant biosourcé (2)	☐ 1.200 €	☐ 900 €	☐ 600 €	☐ 300 €
Isolation thermique des sols avec isolant biosourcé (2)	☐ 1.200 €	☐ 900 €	☐ 600 €	☐ 300 €
Montant max/bâtiment (incluant la prime audit)	☐ 4.900 €	☐ 3.600 €	☐ 2.350 €	☐ 1.100 €

(1) Le montant des primes est variable en fonction du revenu de référence du ménage du demandeur. Ce revenu de référence est calculé sur base des revenus imposables globalement notifiés base sur le dernier avertissement extrait de rôle et de la composition du ménage au moment de l'introduction de la demande de prime. Les catégories de revenus sont identiques à celles définies par le Service Public de Wallonie (https://logement.wallonie.be/fr/).

(2) Les matériaux biosourcés (naturels) sont ceux définis par la région wallonne (https://logement.wallonie.be/fr/).

Avez-vous déjà sollicité une prime communale énergie pour ce bâtiment ?

- ☐ Oui, en quelle année ? ……
- ☐ Non.

3. Déclarations concernant le demandeur et le bâtiment

Je déclare (merci de cocher toutes les déclarations applicables à votre dossier) :

- ☐ Être une personne physique ;
- ☐ Être âgé de plus de 18 ans ;
- ☐ Avoir un droit réel sur le bâtiment pour lequel la prime est demandée : propriétaire (y compris propriétaire-bailleur), nu-propriétaire ou usufruitier ;
- ☐ En ordre de paiement des redevances et taxes communales ;
- ☐ Que le bâtiment concerné par la présente demande :
 - ☐ Est situé sur le territoire de la Commune de Vielsalm ;
 - ☐ A été construit il y a plus de 15 ans ;
 - ☐ Destiné à 50 % minimum au logement à titre principal : résidence principale du demandeur ou mis en location ou mis à disposition d'un parent gratuitement comme logement à titre principal ;
 - ☐ Est, le cas échéant, un bâtiment à usage non résidentiel dans lequel seront effectués les travaux pour y créer un ou plusieurs logements à titre de résidence principale ;
- ☐ M'engager à prévenir l'Administration communale en cas de modification des précédentes affirmations qui auraient lieu dans les 5 ans à dater de la présente.

4. Liste des documents à joindre

- ☐ Le présent formulaire communal de demande complété et signé ;
- ☐ La copie de la notification de l'octroi de la prime accordée par le Service Public de Wallonie (pour les travaux de rénovations par une entreprise) ;
- ☐ Les copies des factures finales relatives mentionnant les travaux réalisés, le nom et le type de matériau. La facture finale est établie au nom et à l'adresse du demandeur ;
- ☐ Si applicable, la copie de la facture de l'audit établie au nom et à l'adresse du demandeur ;
- ☐ Le relevé d'identité bancaire (RIB) du demandeur ;
- ☐ L'avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- ☐ Pour les copropriétaires, le procès-verbal mentionnant l'accord de chaque propriétaire pour la réalisation des travaux.

POINT D'ATTENTION : En cas de demande incomplète, les éléments manquants devront être apportés dans un délai de **deux mois**, sans quoi la demande sera réputée inexistante.

5. Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné(e) (Prénom, NOM)

- ☐ Déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime communale sollicitée et y souscrire sans réserve ;
- ☐ Déclare que toutes les données renseignées sur ce formulaire sont exactes et être parfaitement informé(e) que l'autorité communale peut, dans un délai de 5 ans à compter de la liquidation de la prime, visiter le logement et vérifier l'authenticité des informations fournies et réclamer, le cas échéant, le remboursement total ou partiel de la prime ;

La prime ne peut être versée que dans les limites du crédit budgétaire voté et approuvé par le Conseil.

Date et signature précédées de la mention manuscrite « Certifié sincère et véritable » :

Mention :

Date: ……../……../…….. Signature:

Pour toute question relative à la demande, prendre contact avec Peggy OZENNE :
🖃 Bureau à l'Espace Citoyen rue des Combattants, 5 6690 Vielsalm (lundis, mardis, mercredis de 8h30 à 16h30).
@ pollec@vielsalm.be
☎ 0498/58 92 81